

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **82 (1946)**

Heft 42

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud: *Aux institutrices. — A propos des cours d'éducation civique. — Tribune libre: Réponse à M. Petit. — Dans les sections; Cossonay; Moudon; Nyon. — S. V. T. M. et R. S.: Travaux pour les fêtes; L'école pour l'Ecole. — Genève: Tribune libre: Après l'assemblée du Cartel. — Dernière heure. — U.I.G. - Messieurs: Le président S. P. R. dans nos murs. — Nécrologie: L. Quiby. — F. G. A. F. E. E. — Neuchâtel: Comité central. — Communiqué: Société fédérale de Gymnastique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Marie Butts: *Pourquoi l'U. N. E. S. C. O. ? — I. Matile: Quatre mois après. — PARTIE PRATIQUE: Pour Noël. M. Sénéchaud: Musique et acoustique. — La chèvre de M. Seguin. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX INSTITUTRICES

Chères collègues de tout le canton

Venez nombreuses le samedi 7 décembre, dès 15 h. 30, à la Confectionnerie Grezet, La Razude, entourer Mlle Yv. Landry, qui termine en janvier son mandat au Comité central.

Elle a consacré à la S. P. V. la plupart des après-midi du samedi « sans espoir d'avancement », notre collègue Rouilly vous l'a dit !

Venez donc nombreuses, mais envoyez auparavant un mot d'adhésion à R. Nicod, Pontaise 5, Lausanne.

A PROPOS DES COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

Le malaise des cours d'éducation civique — un malaise qui a la vie dure ! — est à l'ordre du jour dans l'*Educateur*. Et c'est tant mieux : il faut frapper sur le fer tandis qu'il est rouge.

Après 18, les traités de non-agression, les conférences de désarmement, les Munich et tous les armistices de ce pauvre 20^e siècle furent suivis de telles désillusions que nous ne saurions nous étonner de rester Gros Jean comme devant dix ans après qu'un sauvetage « in extremis » des cours complémentaires les mua en « Cours post-scolaires » puis en « Cours d'éducation civique ».

Il fallait à tout prix les aérer, les réformer, les moderniser. Tout fut promis. Les maîtres, qui déjà avaient ricané devant le moribond, reprirent courage, et, grâce au fameux art. 148 — qui véritablement *innovait* — ne voulurent plus voir une « corvée » dans cette obligation, laquelle, *enfin bien comprise*, pouvait devenir agréable (oui : agréable) et instructive, puisqu'aussi bien, ces maîtres prim.-sup. et secondaires, par définition, devaient être aptes à nous ouvrir de larges fenêtres sur des horizons nouveaux.

« Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'il y aurait quelque chose à réformer... ? » a dit le régent de Samuel Chevallier.

Mais le chef de la commune, levant son verre, a répondu :

— « Conservation ! »

C'est pourquoi, en fait de collaboration, l'apport des secondaires est quasiment nul, celui des prim.-sup. se réduit, ici ou là, à un remplacement (complet très exceptionnellement, d'une ou deux séances dans quelques cas, inexistant dans la plupart des communes).

Quant à l'apport du Département, il a consisté, jusqu'ici, en des Cours *supplémentaires*, où, trois fois trois heures durant, on assiste au triste spectacle de maîtres et jeunes gens qui, les mains dans les poches, battant des semelles et le dos courbé contre la bise, regardent (ou ne regardent pas) un camarade plantant ou taillant un pommier sur la propriété de M. le Président ! Comme on est très nombreux et que la voix de l'arboriculteur patenté est faible ou se perd dans le vent, il n'y a que celui qui travaille (?) qui apprend quelque chose. C'est du reste presque toujours le fils de M. le Président !

Ah ! vraiment ! C'est donc ça la nouveauté ? Raimu, mon bon Raimu, que n'êtes-vous encore là pour trouver, dans votre inimitable accent du Midi, la réponse légèrement salée qui convient !

On me dira : « Et pourtant, nous connaissons des maîtres qui les ont demandés, ces cours que vous semblez abhorrer ! »

Soyons francs. Ceux-là nous l'ont avoué : ils ont demandé les cours parce qu'il y a, au fond de ce tiroir, cette satanée facture qu'on n'a pas encore pu payer, ou encore parce que ces quelques billets bien gagnés et touchables tardivement en avril contribueront à faire s'évanouir un jour ce cauchemar d'emprunt qu'on traîne après soi comme un boulet depuis si longtemps !

Vous voulez de la critique « constructive » ? Voilà :

Des cours ? *Oui*, tous nous en voulons. Obligatoires ? Pourquoi pas ?

Mais :

Local : La salle communale, voire celle des catéchismes ou de la couture, parce qu'il y a des communes qui doivent donner deux ou trois cours simultanés. Pas de bancs d'école : des chaises.

Matériel : Pas de cahiers : ils sentent trop l'école. Mais un bloc-note où l'auditeur couchera ce qu'il juge bon de retenir. Pas de « Jeune Citoyen » destiné à l'élève : éventuellement un Guide d'idées à développer et au seul usage du maître (une unique édition de quoi puiser pour plusieurs années de cours). De la documentation abondante — [il y a, dans toutes les branches d'activité, des montagnes d'imprimés intéressants qui passent chaque année à la maculature¹] — des photos, un épidiastroscope, un appareil de cinéma.

Quelques *sujets* traités sous forme d'interviews chez le forgeron, le boursier, le bûcheron, le « buraliste »...

Voilà pour la première partie de l'après-midi (il y en a bien pour une heure et demie).

Pause : Grand air, jeu au ballon, athlétisme, éventuellement cigarette (mais oui !).

¹ Cela ne coûterait quasiment rien.

Enfin — et ce serait le moment principal — réunion des Confédérés. Une heure de *causerie* par le maître prim.-sup. ou le professeur, le médecin ou le chef de service des retraites populaires ; la surveillante des téléphones après l'ingénieur CFF ; le rédacteur en chef du grand quotidien après le maître-boulangier du coin... Libre discussion, échange de vues. Le maître primaire est là pour les questions administratives, pour présenter le conférencier et, s'il y a lieu, maintenir l'ordre et la discipline.

Ça demande une grosse organisation ? Evidemment, et ce serait la tâche du D.I.P. qui aurait l'obligation¹ de s'assurer une liste de conférenciers, établir la rotation pour que ça joue tous les mercredis partout où se tiennent des cours.

Les frais ? J'ai l'impression que les beaux écus helvétiques qui entrent chaque année dans la poche d'un unique et immuable éditeur seraient plus logiquement utilisés lorsqu'ils seraient répartis entre les divers conférenciers. Et nous pouvons être assurés que ceux-ci n'exigeraient pas, comme condition à leur inscription, des cachets « radiophoniques ».

(A suivre)

A. G.

TRIBUNE LIBRE

RÉPONSE A M. FERNAND PETIT

La volée de bois vert que vous m'administrez si magistralement à propos d'un inoffensif « billet » vaut bien un sourire. Je vous l'accorde d'autant plus volontiers que je sais apprécier les réactions même fulgurantes... quand elles sont justifiées. Mais pensez-vous vraiment que cette histoire « abracadabrante » — qui n'est pas de mon invention — du manœuvre et de l'instituteur mérite le sort que vous lui faites ? Simple boutade que chacun, sauf vous, aura certainement lue sous l'angle de la plaisanterie. Ou bien serait-ce que, à propos de rien, vous cherchiez prétexte à polémique ? On pourrait le croire au ton de votre article qui me paraît singulièrement démesuré. Que de grands mots pour dire, en somme, peu de chose !

Ainsi, selon vous, voilà que je m'attaque aux manœuvres et que je me livre à un travail de division dans la classe de tous les salariés. Ouf, tout de même, quelle aberration ! Si je me doutais que mon papier me vaudrait des accusations de ce calibre...

Titulaire d'un Office d'orientation professionnelle pendant quinze ans, j'ai été bien placé pour savoir quelle était la situation des travailleurs ; de ceux, en particulier, qui n'ont pu apprendre un métier parce que des circonstances de famille, défavorables, s'y sont opposées. Ils ont eu, et conservent encore, toute ma sympathie compréhensive. Il en est d'autres qui auraient pu mais qui n'ont pas voulu. J'en ai connu pas mal, et vous ?

Je sais aussi qu'il y a, par le monde, beaucoup d'excellents manœuvres

¹ Je ne sais pas que cela puisse tourner en « corvée ». Et si même la corvée n'était pas éternellement du même côté ??

vres, actifs et intelligents, et que, le plus souvent, ils sont mal payés ; qu'au surplus « leur rémunération dépend des circonstances atmosphériques ; que le débauchage les guette ; que les jours fériés... », etc., etc.

Mais qu'est-ce que ce déballage vient faire dans l'histoire que j'ai rapportée ? Et, par-dessus le marché, M. Nobs et ses quatre milliards et demi...

Permettez-moi de vous le dire en gardant le sourire : votre « leçon », par ailleurs intéressante et bien documentée, sent un peu trop la « doctrine », la bonne, naturellement, l'unique. Elle me prouve une fois de plus qu'aujourd'hui, on peut toujours faire pendre son prochain en lui prêtant des idées qu'il n'a pas.

W. Loosli.

DANS LES SECTIONS

Cossonay. Samedi 16 novembre, de 15 à 18 h., une sympathique chambrée du corps enseignant du district, dont MM. Perriraz et Ray, inspecteurs, forma, à Cossonay, une classe attentive et intéressée. Notre collègue Ziegenhagen, du Mont s. Lausanne, n'eut pas de peine à convaincre son auditoire des avantages lumineux du cinéma à l'école. Il commenta un film sur les activités volcaniques en Islande ; suivit une bande sur la fabrication du verre, assez explicite en elle-même.

En deuxième partie, sous le titre : « Mathématiques et dessins animés », M. Nicolet, professeur à Pully, nous entraîna, en une dense introduction, dans les étapes successives de la pensée mathématique. En cinq bandes filmées, des théorèmes de géométrie prirent vie sur l'écran ; des travaux d'élèves, projetés au fur et à mesure, illustrèrent éloquemment les résultats obtenus.

En dessert, notre dévoué opérateur présenta encore deux films éducatifs : « Vie d'une famille de mouettes » et « Naissance d'une montre ». Les assistants se séparèrent, combinant déjà la façon de recueillir les Fr. 1000.— nécessaires à l'achat de l'appareil 16 mm. (payable du reste en six ans) et se réjouissant de s'abonner (min. Fr. 50.— par an, ou Fr. 1.— par élève) à la Centrale du film scolaire, à Berne.

R.

Moudon. L'assemblée S.P.V. du district est convoquée en assemblée générale pour le samedi 30 novembre 1946, à 15 h. 15 à Moudon (Grande Salle de la Douane).

Ordre du jour : 1. Affaires administratives. 2. Causerie-audition, « Mozart », par Mlle L. Merminod.

Les jeunes collègues nouvellement installés dans le district sont cordialement invités à cette séance.

Le Comité.

Nyon. *Gymnastique.* Les leçons ont repris. Elles sont dorénavant toujours mixtes et ont lieu tous les lundis, à 17 heures, à Nyon.

Appel chaleureux à tous les collègues ; qu'ils y viennent nombreux, pour leur plaisir, pour leur bien, pour celui de leurs élèves.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

Séance de travaux pour les fêtes :

Samedi 30 novembre de 14 h. 30 à 17 h. à l'Ecole normale.

1. *Pour les petits*, par Mlle H. Pasche, Lausanne: cuir (porte-monnaie ou lien), scie à découper (porte-clefs ou porte-bougie), métier à tisser et découpage.

Apporter crayons de couleur, aiguille à laine.

Prix : Fr. 3.— ou 4.— selon le matériel employé (non-membres Fr. 2.— en plus).

2. *Peinture sur verre*, par M. Maibach, La Tour-de-Peilz. Se munir de petits flacons, bouteilles, pinceaux fins.

S'inscrire jusqu'à lundi soir 25 novembre au plus tard à R. Martin, av. France 78, Lausanne.

Mercredi 4 décembre à 15 h. : visite commentée de l'Ecole de céramique, Renens. Invitation cordiale à tous les collègues. Rendez-vous devant l'école à 15 h.

Le Comité.

« L'école pour l'école »

La S.V.T.M. entreprend une vaste action destinée à venir en aide aux écoles mal pourvues.

En effet, que voit-on chez nous ? A côté de quelques salles au mobilier moderne, il y a encore trop de classes où les élèves sont à l'étroit dans des bancs archaïques, où c'est presque une gageure de lire — et d'écrire — sur un tableau craquelé.

Or il existe dans certaines communes du *mobilier scolaire* (tables, bancs, tableaux noirs) *usagé, mais encore utilisable* et qui n'est plus employé. Du mobilier qu'il serait facile de remettre en état pour qu'il rende encore de bons et longs services. C'est de ce mobilier que notre action voudrait faire bénéficier les classes pauvres.

Le Département patronne notre œuvre et lance un appel aux Commissions scolaires et aux Municipalités. La presse fera aussi entendre notre voix.

Mais c'est vous, chers collègues, qui savez ce qui existe d'inutilisé dans votre commune. C'est donc sur vous que nous comptons et nous vous serions reconnaissants :

- a) de nous signaler immédiatement ce qui ne serait plus employé chez vous (adresse : R. Martin, président, Beaulieu 31, Lausanne) ;
- b) d'intervenir éventuellement auprès des autorités.

La S.V.T.M. se chargera du transport, des réparations éventuelles et de vos frais. Le matériel ramassé sera donné à des communes pauvres de chez nous et du Valais, où l'état du mobilier laisse particulièrement à désirer.

Chers collègues, 1946 est l'anniversaire de Pestalozzi ! Nous avons évoqué cette vie toute consacrée aux déshérités. Il faut qu'une action concrète souligne cette commémoration !

GENÈVE

TRIBUNE LIBRE

APRÈS L'ASSEMBLÉE DU CARTEL

Lutte ou collaboration ?

Quel que soit le résultat des délibérations du Grand Conseil au sujet soit de l'allocation d'automne soit de l'allocation pour 1947, personne ne pourra se déclarer satisfait des conditions dans lesquelles il aura été obtenu. La politique d'intimidation et d'intransigeance qui semble être une ligne de conduite pour le président du Conseil d'Etat crée une atmosphère dans laquelle rien de durable ne pourra s'élaborer. On tremble en songeant que c'est dans cette atmosphère qu'il faudrait par exemple, si elle persistait, discuter du statut du personnel.

Les pourparlers sont pratiquement rompus entre les autorités et le Cartel sous le prétexte d'une demande intempestive d'allocation complémentaire. Au début de l'année déjà, on ne dut qu'à l'habileté de M. Mailard et à la bonhomie souriante du représentant de la Sûreté de pouvoir continuer à négocier. M. Perréard en effet prétendait refuser la discussion si le Cartel maintenait ses revendications. C'est une attitude pareille du patronnat de l'industrie privée qui a contraint les organisations ouvrières à recourir à des moyens extrêmes. Il n'y a là aucune allusion ou menace déguisée. Le jour où je penserai qu'il est nécessaire de recourir à des épreuves de ce genre je le dirai avec la même netteté que je dis aujourd'hui qu'il faut d'abord employer toutes les ressources d'une discussion compréhensive.

Je suis absolument persuadé que si M. Perréard renonçait à faire une question de prestige de l'acceptation de son projet, tout serait plus clair et plus facile. Et, s'il renonçait à établir son prestige d'Argentier en partie sur la médiocrité de notre situation, la discussion deviendrait inutile... faute d'arguments cette fois. Question d'amour-propre : il y a aussi de l'amour-propre dans l'espoir d'obtenir satisfaction dans nos revendications, ce n'est pas impunément qu'on se fait le champion d'une cause. Est-ce trop demander de celui qui est momentanément le plus fort de ne pas nous obliger à nous cantonner sur ce terrain où il ne saurait s'agir que de luttes en définitive stériles et où les demi-victoires s'achètent au prix d'un triomphe ? Si nous *devons* continuer à lutter, nous continuerons, et notre ardeur sera augmentée du ressentiment que nous éprouverions contre ceux qui nous contraignent à cette lutte qui nous éloigne — et toujours davantage — de l'entente nécessaire, et possible : que le Conseil d'Etat regarde, et compare son attitude avec celle des autres gouvernements cantonaux. Nous sommes assurément des derniers à en être encore au stade du coup de poing sur la table, et on ne peut que souhaiter que celui des vingt-cinq Etats qui a le plus d'affinité (comme dirait Zadig) avec les institutions internationales préoccupées de la paix du monde donne un autre exemple que celui qu'il donne actuellement.

I. M.

DERNIÈRE HEURE

En séance du G. C. samedi 16, M. Perréard se serait montré favorable à une allocation d'automne... couverte par 3 centimes additionnels !! Cela promet !

U.I.G. MESSIEURS

Le président de la S.P.R. dans nos murs

Le comité de l'U.I.G. a eu le plaisir et l'honneur de recevoir, lors de sa séance du mercredi 13 novembre, notre collègue Junod, président sortant de la S.P.R. Junod n'est pas de ceux qui considèrent que leur tâche est terminée parce qu'ils déposent un mandat. Il est probablement un peu comme ce pasteur qui, rencontrant à la sortie du culte une paroissienne qui arrivait seulement, lui disait, alors qu'elle se lamentait d'arriver trop tard : « Mais non, Madame, le culte n'est pas fini ; il commence ». Junod va retourner à son Jura (Terre romande !). Mais il reste fidèlement attaché à la cause « centrale » et il est précisément venu au bout du lac prendre l'air de bise et s'informer des préoccupations des Genevois. Séance d'adieux sympathique, agrémentée de la présence de quatre collègues de l'U.A.E.E.

Bonne « retraite » à Junod et merci encore pour tout ce qu'il y eut d'agréable (ou de passionnant) à Delémont.

Le « monsieur aux sandales ».

NÉCROLOGIE

† **Louis Quiby** (1858-1946). Dans le paisible et coquet cimetière de Genthod, une foule émue a accompagné à sa dernière demeure le doyen du village qui fut aussi son régent pendant 42 ans, soit de 1880 à 1922.

Au service funèbre, puis au bord de la tombe, le maire et après lui, M. Charles Vignier, ancien inspecteur des écoles, ont fort bien dit ce que fut le défunt, quel souvenir il laisse à tous ceux qui l'ont connu et qu'il a préparés à la vie.

Instituteur de mérite, bon, modeste et distingué, Louis Quiby avait pour l'enseignement une vocation décidée. Pendant près d'un demi-siècle, il a donné, dans son village d'adoption, des preuves manifestes de son dévouement, de ses talents d'éducateur, de ces qualités qui font l'homme de cœur, le travailleur probe, le maître d'école accompli. Dans tous les milieux où il exerça son activité, dans sa classe, dans sa commune, dans les sociétés locales, il laisse le souvenir d'un homme de bien, d'un bon citoyen.

H.

FÉDÉRATION GENEVOISE DES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Des conversations ont lieu en ce moment entre les présidents des fédérations cantonales en vue d'établir des contacts réguliers entre les dites fédérations.

Cette initiative, qui est en voie de réalisation, permettra aux organismes cantonaux d'être renseignés rapidement sur la situation, en Suisse, et favorisera la collaboration nécessaire entre eux.

M.

NEUCHÂTEL**COMITÉ CENTRAL**

Statuts. La revision des statuts de la S.P.N. est à l'ordre du jour. Les tendances actuelles, dont l'assemblée du Locle s'est fait l'écho, visent à donner à notre organisation une concentration plus forte, plus orientée vers la forme syndicale. Le C.C. constate avec plaisir l'intérêt qu'apportent nos jeunes collègues aux questions administratives; c'est là, semble-t-il, une assurance pour l'avenir. Mais sa satisfaction serait plus complète si certains présidents de section pouvaient constater davantage de zèle dans la fréquentation des séances par eux organisées. Les sections, ne l'oublions pas, sont les organes vitaux de notre société; c'est sur leur travail et leurs propositions que le C.C. règle ses directives; une participation régulière et active aux séances de section est donc indispensable à la bonne marche de notre fédération.

Les statuts seront donc mis au point. Notre collègue Fritz Humbert-Droz a été invité à convoquer la commission chargée du travail de revision. Le projet de nouveau règlement, une fois établi, sera soumis au C.C. pour examen et discussion.

Notre caisse. Elle a été mise cette année à forte contribution; trop forte, de l'avis du caissier. De nombreuses dépenses extraordinaires ont grevé le budget: Congrès de Delémont (quote part des frais d'organisation), assemblée trisannuelle, réunions exceptionnellement nombreuses du C.C., des présidents de sections et délégués, subsides, dons, etc. L'année 1947 s'annonce grosse de dépenses (lutte pour nos traitements). Aussi le C.C. a-t-il décidé de demander aux membres de la S.P.N. le versement d'une cotisation extraordinaire de Fr. 5.— (sacrifice de défense corporative!). Cinq francs, pour chacun, c'est peu, aujourd'hui! Pour notre caissier, c'est beaucoup; ça lui permettra de boucler honorablement ses comptes. Nous allons donc verser cette petite somme avec le sourire. N'est-ce pas, chers collègues?

Congrès scolaire. Nos relations avec nos collègues des degrés secondaire et supérieur étaient autrefois assez distantes. Elles se sont resserrées et se resserrent toujours davantage. Aussi, les deux comités envisagent-ils, pour 1947, l'organisation, en commun, d'un congrès scolaire réunissant l'ensemble du corps enseignant neuchâtelois. Nous en reparlerons.

S. Z.

COMMUNIQUÉ**SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE****Mise au concours**

Le poste de rédacteur du «*Jeune Gymnaste*», organe officiel des classes de pupilles et pupillettes de la S.F.G., est à repourvoir.

Les postulants devront posséder toutes les qualités requises pour rédiger un journal susceptible d'intéresser des garçons et des fillettes de 10 à 15 ans.

En faisant leurs offres, ils voudront bien présenter leurs idées quant à la façon dont ils entendent accomplir leur tâche. Les conditions financières seront fixées ultérieurement et d'entente avec eux.

Les offres doivent être envoyées jusqu'au 1er décembre 1946 à M. Paul Morand, vice-président de la S.F.G., à Sion.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POURQUOI L'U.N.E.S.C.O. ?

Le Conseil fédéral a chargé M. de Salis, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de se rendre à Paris pour suivre les travaux de la première conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. qui s'est ouverte le 15 novembre. Comme notre gouvernement envisage de demander prochainement l'admission de la Suisse dans cette nouvelle organisation internationale, l'Educateur a jugé nécessaire de renseigner ses lecteurs. Personne ne pouvait le faire avec plus de compétence que Mlle M. Butts que nous remercions de l'intérêt qu'elle témoigne ainsi à notre journal.

Un deuxième article paraîtra samedi prochain.

L'U.N.E.S.C.O. (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation*) est l'aboutissement d'un long effort pour réaliser la collaboration internationale dans le domaine de l'éducation. Il est fort intéressant de suivre ces efforts pas à pas dans l'ouvrage de M. Rosello, « Les précurseurs du Bureau international d'éducation »¹. Le premier projet précis de collaboration pédagogique internationale fut élaboré en 1817 par Marc-Antoine Jullien de Paris, mais il n'aboutit pas et bien des années s'écoulèrent avant que surgît une nouvelle initiative de ce genre. Pendant le dernier quart du XIX^e siècle et le premier quart du XX^e les projets se multiplièrent. Le plus important fut élaboré par une Américaine, Dr Fannie Fern Andrews, qui — à force de ténacité — réussit à le faire patronner par le Département d'Etat (ou Ministère des affaires étrangères) des Etats-Unis, et lancer par le Gouvernement des Pays-Bas. Les invitations officielles à une conférence internationale de l'éducation, qui devait, espérait-on, donner naissance à un « Bureau international de renseignements en matière d'éducation et d'enseignement », furent envoyées par le Gouvernement néerlandais, en janvier 1913, aux 18 gouvernements accrédités à La Haye (tous européens, sauf les Etats-Unis et le Japon). Cette conférence, qui devait se tenir à La Haye dans l'automne de 1913, fut malheureusement ajournée au mois de septembre 1914. La première guerre mondiale ayant éclaté au mois d'août de cette année-là, elle n'eut jamais lieu.

Un des derniers projets fut celui que le Dr Frédéric Zollinger, secrétaire du Département de l'instruction publique du canton de Zurich, présenta à Genève, en 1922, à la 3^e Conférence d'éducation morale. La discussion de ce projet souleva un vif intérêt et fut une des causes déterminantes de la création du Bureau international d'éducation trois ans plus tard.

On avait pu espérer, à la fin de la première guerre mondiale, que la Conférence de la paix s'intéresserait à la question d'un centre international d'éducation, celle-ci ayant été présentée par une délégation des grandes organisations féminines. Hélas, si la Conférence créa —

¹ *Les précurseurs du Bureau international d'éducation*, par P. Rosello, Genève, Bureau international d'éducation, 1943, 304 p. 111.

(Publications du Bureau international d'éducation, No 80).

par le Pacte de la S. d. N. — l'Organisation internationale du Travail, elle refusa de s'occuper de l'éducation. Il y eut un nouvel espoir en 1921 : il semblait qu'une résolution adoptée par le Conseil de la S. d. N., à la suite d'un rapport de M. Léon Bourgeois, avait beaucoup de chances d'être votée par l'assemblée. Cette résolution invitait l'assemblée à désigner une « Commission de la S. d. N. pour l'étude des questions internationales de coopération intellectuelle et d'éducation ». Mais à la suite d'une discussion assez confuse, la résolution adoptée par la 5^e commission, puis par la 2^e assemblée plénière de la S. d. N., laissa tomber les mots *et d'éducation*.

De cette décision résulta la création, en 1921, de la Commission internationale de coopération intellectuelle et, en 1925, celle de l'Institut international de coopération intellectuelle, ouvert au Palais Royal grâce à un don du Gouvernement français. Et, indirectement, à cause de la profonde déception des éducateurs, il en résulta aussi la création du Bureau international d'éducation de Genève, en décembre 1925, par un Comité d'initiative de composition internationale, mais dont le principal artisan fut le professeur Edouard Claparède, aidé de son fils, le regretté Jean-Louis Claparède, partisan enthousiaste de la collaboration pédagogique internationale. C'était alors un bureau privé ; en 1929, il fut transformé en une institution intergouvernementale.

A la veille de la deuxième guerre mondiale, il existait donc l'Institut de coopération intellectuelle, à Paris, dépendant de la S. d. N. et à Genève, le Bureau international d'éducation qui n'en dépendait pas. Le premier assurait la liaison entre les musées, les bibliothèques, les universités, les fédérations internationales de professeurs et d'instituteurs, et celles d'étudiants. Il s'occupait aussi de la radio et du cinéma (en tant que moyens d'éducation), de l'examen des manuels d'histoire en vue de leur revision éventuelle, ainsi que de l'enseignement des principes de la S. d. N. et de la collaboration internationale dans les écoles des pays membres de la S. d. N. Le second recueillait les renseignements les plus variés sur les systèmes d'instruction publique dans tous les pays du monde, l'administration scolaire, les méthodes d'enseignement en usage dans les écoles maternelles, primaires et secondaires et les cours complémentaires, le statut du personnel enseignant, la formation professionnelle des instituteurs et des professeurs, etc. Il diffusait cette information grâce à son « Annuaire de l'éducation et de l'enseignement », son « Bulletin trimestriel », et ses Conférences internationales de l'instruction publique, tenues chaque année. L'Institut de coopération intellectuelle fut fermé pendant la guerre. Le B. I. E. put continuer son travail malgré les difficultés, grâce au soutien moral et matériel que lui accorda la Suisse et à la fidélité des gouvernements membres.

Ni l'une, ni l'autre de ces institutions ne disposa jamais de moyens suffisants pour accomplir toutes les tâches qui s'imposaient. Les pays de langue anglaise s'étaient montrés assez réfractaires à l'idée de collaboration pédagogique et culturelle. Mais, depuis 1942 ou 1943, on entendit dire de bien des côtés différents qu'il fallait absolument prévoir, pour après la guerre, une Organisation internationale de l'éducation de la

même envergure que l'Organisation internationale du travail, un Office de l'éducation disposant de ressources au moins égales à celles du B. I. T., ce qui lui permettrait de s'assurer les services d'un personnel de choix, composé d'éducateurs distingués de tous les pays et lui conférerait une autorité et un prestige considérables. Cette fois-ci les pays anglo-saxons ne restèrent pas à l'écart. Un grand nombre d'hommes influents, surtout en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ayant constaté les ravages exercés par l'éducation nazie et fasciste, avaient compris que si la démocratie devait triompher du totalitarisme, il était urgent de réagir précisément dans le domaine de l'éducation et de la culture. Ils s'unirent pour entreprendre — particulièrement aux Etats-Unis — de véritables campagnes pour éclairer l'opinion publique et l'amener à exiger que le traité de paix établît cette fois-ci une grande et puissante organisation internationale de l'éducation.

En Angleterre, ce mouvement s'est manifesté surtout au sein de la Conférence interalliée des ministres de l'éducation, créée à Londres, en 1942, et présidée par M. Butler, le ministre britannique de l'éducation, qui s'attacha à développer cette institution de telle sorte qu'elle pût devenir le noyau de la grande organisation mondiale souhaitée. La Conférence se composait des ministres de l'instruction publique des gouvernements établis à Londres, les Etats-Unis n'y étaient donc pas représentés. Mais le Département d'Etat de Washington envoya, au printemps de 1944, une délégation à la Conférence, chargée de trouver le moyen d'unir ses efforts à ceux des ministres alliés, en vue de créer un Office de l'éducation des Nations unies. Un délégué permanent à Londres fut nommé par Washington et se dévoua corps et âme à cette cause.

Marie Butts, secrétaire générale du B. I. E.

QUATRE MOIS APRÈS

Je m'étais promis de revenir sur le rapport Ziegenhagen et de dire ici ce que le temps m'avait empêché d'en dire à Delémont. Hélas ce n'est pas encore maintenant que je pourrai m'en accorder le plaisir. En effet, la question de l'école *laïque* se pose paraît-il avec une certaine acuité et comme on me demande mon avis je me vois contraint de remettre à plus tard la passe d'arme que je réservais à notre rapporteur.

Ecole laïque. Qu'est-ce que cela signifie au fond ? On est tenté de croire, quand on reprend les articles publiés par « certaine presse » à l'issue du Congrès, que laïque sous-entend anticlérical. Or laïque ne comporte aucune idée d'opposition. Laïque c'est : qui n'est ni ecclésiastique ni religieux. Et notre école est ainsi, de par une disposition constitutionnelle. La thèse du rapport qui a fait bondir les tenants de l'école « libre » (où l'on est libre d'imposer une croyance à l'enfant ?) n'a, à la bien regarder, rien de féroce anticlérical. Il y est parlé des écoles *publiques*. Qui songerait à nier que les écoles privées, réservées en général à un public privilégié, ne sont pas tout à fait démocratiques. La thèse est antilibérale soit. Mais les dispositions qui limitent la concurrence sont aussi antilibérales. On ne fait pas d'omelette sans casser des

œufs. Ni une société sans limiter la liberté individuelle (je ne dis pas personnelle). Et quand cette société est démocratique, il va de soi qu'elle est particulièrement attachée à la limitation de la liberté individuelle. Précisément parce que la liberté personnelle, largement possible et accessible, ne s'accommode pas de certaines outrances tolérées, ou favorisées par un régime proprement libéral qui tend en fin de compte à l'anarchie ou bien à l'oligarchie. On demeure sidéré de la violence des réactions que cette thèse a suscitées et on a proprement l'impression de se trouver en face de gens qui « parlent un autre langage » quand on parcourt à tête reposée les articles qui s'y rapportent. C'est entendu, il y a à boire et à manger dans les comptes rendus du « Pays », singulièrement dans celui du 8 juillet. Et si l'on devait juger de la clarté des idées de l'auteur d'après la limpidité de son style, notre siège serait tôt fait, mais on y sent de plus l'intention, à travers des citations un peu appuyées, de faire paraître les choses telles qu'elles ne sont pas. Et c'est ici que la confusion d'idées nous paraît dangereuse, en ce sens qu'elle est un indice d'intentions qui ne sont point nettement exprimées... Ce n'est probablement pas pour rien qu'on a vu à DeLémont se dresser l'une contre l'autre deux moitiés de Congrès qui se battaient avec les mots « école publique obligatoire » et « école libre » en pensant « école laïque » et « école confessionnelle ».

* * *

L'article du 9 juillet du même journal est très intéressant. L'auteur y donne en exemple la Hollande où l'enseignement privé est libre. Mais, au monde, qu'est-il besoin d'aller chercher à l'embouchure du Rhin ce qui est aussi bien à sa source ? La configuration confessionnelle de la Hollande doit-elle aussi être un exemple pour nous ?

La polémique a prolongé inopportunément la confusion provoquée inconsciemment par les tenants de l'école libre qui se sont emballés, au cours d'une discussion sortie malencontreusement de son terrain : au lieu de discuter purement et simplement la thèse école publique obligatoire, on s'est engagé sur le terrain de la neutralité confessionnelle (on n'ose presque plus dire laïcité) de l'école publique et du droit du maître à communiquer ses convictions religieuses...

Si c'est là ce dont on veut parler, je pense que c'est faire injure à un chrétien que de lui concéder un *droit* dans ce domaine. Et, d'autre part, ne voit-on pas qu'il serait d'une maladresse insigne, grosse des plus grands dangers, de sanctionner ce droit par une modification éventuelle des dispositions constitutionnelles, dans un pays où deux grandes confessions chrétiennes sont en lutte sourde ouverte mais constante. De quel **droit**, un maître protestant pourrait-il communiquer ses convictions à des élèves catholiques ou quel pourrait être son devoir à leur égard ? Qu'on ne nous parle surtout pas de « christianisme en général ». La Réforme a passé par là. Heureusement pensons-nous, et laissons à chacun de penser autrement.

Au fond, on s'est donc battu, au Congrès, à propos d'une question dont il n'était pas question. Mais si vraiment elle se pose pourquoi ne pas l'examiner ?

I. Matile.

PARTIE PRATIQUE

POUR NOËL

Notre prochain numéro contiendra plusieurs pages consacrées au Noël des petits

MUSIQUE ET ACOUSTIQUE

CINQUIÈME LEÇON. — La « série harmonique »

Observations :

1. En pressant les lèvres sur l'embouchure d'un cor simple, d'un clairon ou d'une trompe rustique, on arrive à émettre plusieurs sons différents, en série discontinue : ce sont les notes de la *série harmonique*.

2. Chantons une note quelconque devant un piano, après avoir soulevé les étouffoirs : la corde correspondant à cette note se mettra elle-même spontanément à vibrer. C'est le phénomène de la *résonance*, qui joue un grand rôle dans les analyseurs de sons (résonateurs de Helmholtz).

L'expérience est bien plus frappante, si l'on dispose d'un piano à cordes horizontales parallèles (grand piano à queue). En plaçant sur chaque corde un petit cavalier de papier (comme à l'observation 6 de la quatrième leçon), on verra brusquement s'envoler celui coiffant la corde intéressée par la vibration émise par un violon ou un autre piano. Il est même fort possible que les cavaliers placés sur les cordes correspondant aux premiers harmoniques du son émis soient déplacés eux aussi !

Les idées :

La *Série harmonique* pure se présente comme suit (par exemple sur le cor en ut, par divisions successives de la colonne d'air, ou sur une corde réduite à la $\frac{1}{2}$, au $\frac{1}{3}$, au $\frac{1}{4}$, etc., de sa longueur.)

(Le son fondamental se numérote comme harmonique 1.)

Numérotation des harmoniques :



Division de la corde ou du tube :

$\frac{1}{1}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{5}$ $\frac{1}{6}$ $\frac{1}{7}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{9}$ $\frac{1}{10}$ $\frac{1}{11}$ $\frac{1}{12}$ $\frac{1}{13}$ $\frac{1}{14}$ $\frac{1}{15}$ $\frac{1}{16}$

Nombre de vibrations doubles :

66 132 198 264 330 396 [462] 528 594 660 [726] 792 858 924 990 1056

469

726

Tableau III

Une remarque s'impose à propos du son 7 (sib) notablement plus bas (462 vibrations) que celui noté à notre tableau II (469 vibrations). Ce sib bas qui sonne juste *physiquement* (puisqu'il résulte d'un fractionnement du tube ou de la corde en fraction simple) est presque toujours proscrit *musicalement*, pour une raison purement psychologique. Pour les musiciens, l'expression de la tonalité repose sur un compromis de relations harmoniques simples additionnées : celui de do à fa (3 : 4) associé au rapport contigu fa-sib (3 : 4), aboutissant à un sib un peu plus haut, et non sur une relation harmonique plus simple, mais plus complexe. Une remarque semblable peut être faite à l'égard du son 11 (fad) qui, lui, sonne musicalement trop haut (entre fa et fa dièse).

Pour plus de détails sur ce sujet, consulter : A. Denéréaz et V. Bourguès : *La Musique et la Vie intérieure* (Alcan éditeur).

M. Sénéchaud.

Errata. Dans la Quatrième leçon (No 41 de l'*Educateur*), lire p. 732 :

Harmonique 5 du la³ = do dièse⁶ (et non do⁶).

Harmonique 7 du la³ = sol dièse⁶ (en réalité entre sol⁶ et sol dièse⁶).

LA CHÈVRE DE M. SEGUIN

(Lecture, degré intermédiaire)

1re partie

1. Crée une image de cette 1re partie : la petite chèvre, ses traits physiques, l'endroit où elle vit, la maison de son maître, l'horizon qu'elle contemple. Toutes les chèvres ne vivent pas solitaires ; as-tu déjà vu un chevrier et son troupeau (Heidi) ?

2. Cette histoire a été souvent illustrée. Réunis quelques illustrations, en particulier de ce premier fragment et compare-les à ta vision. Quels détails as-tu omis ou au contraire ajoutés ?

3. Quel paragraphe contient la description de Blanquette ? Cette description est-elle complète et ordonnée ?

Comment l'auteur s'y prend-il ? *Il fait ressortir les traits caractéristiques.*

4. Enumérer les traits caractéristiques de quelques animaux familiers.

5. Quels animaux évoquent les détails suivants : cornes-pis-sonnaillles ; crête-bec-ergot ; etc.

6. Imite cette description en parlant d'un chat, etc.

7. Pourquoi l'auteur commence-t-il sa description en parlant des yeux ? (*miroir du caractère*).

8. Quels mots ou expressions marquent le caractère de Blanquette ?

9. Quel est le trait de caractère dominant de la chèvre ? (*indépendance*).

10. Mémorise le paragraphe se rapportant à la description de Blanquette et récite-le avec le ton convenable.

2e partie

1. A quels signes pouvait-on reconnaître que la chèvre s'ennuyait ?

2. M. Seguin s'en est-il aperçu ? A-t-il deviné la cause de cet ennui ? Pourquoi ? Peut-être s'abusait-il pour conserver un fragile espoir.

3. Lequel des deux personnages de ce dialogue parle le plus ? Pourquoi ?

4. Établissez la gradation de ce dialogue, passant de la stupéfaction à la colère, et au cours duquel M. Seguin use de tous les moyens de persuasion : douceur, intérêt, raisonnement, moquerie, peur.

5. M. Seguin a-t-il réussi à convaincre sa chèvre de ne pas aller à la montagne ?

6. Comment appelle-t-on les gens qui n'ont qu'une idée en tête ? *Des têtus* (autre trait de caractère à ajouter aux précédents).

7. Relever les interrogations de M. Seguin. Il s'exprime chaque fois d'une autre manière.

a) Tu veux me quitter ? Tu es peut-être attachée de trop court ?

b) Est-ce que l'herbe te manque ici ?

c) Veux-tu que j'allonge la corde ?

8. Comment se marque l'interrogation ?

a) *Par le ton.*

b) *Par l'expression est-ce que.*

c) *Par l'inversion du sujet.*

9. Faire remarquer que chaque parole est précédée d'un tiret. Autre façon de noter les paroles : « ... ».

10. Maintenant que tu as bien compris les sentiments des deux personnages, essaie :

a) De lire ce dialogue avec un camarade en cherchant à différencier les personnages par le ton que tu emploies.

b) D'improviser un nouveau dialogue à ta façon et de le jouer avec un camarade.

11. A qui vous fait penser Blanquette enfermée dans l'étable ? *A un prisonnier dans son cachot.*

12. Qu'a fait notre prisonnière après le départ de M. Seguin ? *Elle s'est évadée.* Comment a eu lieu cette évasion ?

3e partie

1. Par quel récit relierais-tu la 2e à la 3e partie ? *La montée de la chèvre à la montagne.*

2. Raconte cette montée en évoquant au besoin tes souvenirs de courses de montagnes. Mais n'oublie pas que la chèvre est une créature encore plus capricieuse et vagabonde qu'un enfant et que, dans sa hâte d'arriver à la montagne, elle s'en va hors des chemins et des sentiers battus.

3. Que pensez-vous de cette phrase : les vieux sapins n'avaient jamais rien vu d'aussi joli.

Ici l'auteur personnifie les plantes pour rendre le récit plus vivant. Quelles plantes sont personnifiées ?

4. Ainsi devenue vivante, la montagne a l'air d'accueillir Blanquette avec joie.

Quelles phrases parlent de cet accueil ? *Ce fut un ravissement... on la reçut... toute la montagne lui fit fête.*

5. Décrivez le paysage montagnard : ses détails caractéristiques et pittoresques, la beauté de sa flore, sa faune.

Qu'est-ce qui fait le charme particulier de la montagne et attire les villégiatures ?

6. Après le plaisir des yeux, vient le régal pour le palais. Les mets sont-ils abondants, appétissants et délicats, variés ?

7. Raconte les ébats de la petite chèvre en pensant à telle partie de plein air à travers la campagne et la forêt, à certains de vos amusements. Pour donner la sensation de mouvement, de vivacité, de légèreté, lire ce fragment avec aisance et rapidité.

8. Comment le loup apparaît-il à Blanquette dans l'obscurité ? (*oreilles courtes et droites, yeux qui reluisent*).

9. Cite un animal qui ressemble au loup sous ce rapport. — *Le chat. Expliquer ce phénomène de phosphorescence visible aussi sur le ver luisant et le cadran lumineux des montres.*

10. Maintenant ajoute des adjectifs au mot : yeux (*phosphorescents, luisants, perçants, fascinants, etc.*). Ceux qui montrent le caractère : *doux, rêveurs, tristes, rieurs, etc.*

11. Dessin évoquant la montagne.

L. Fivaz.

BIBLIOGRAPHIE

Récit de la Nativité. Notre collègue Th. Lüscher, à Bévillard (J. B.) a multigraphié un récit de la Nativité préparé pour ses élèves. Les commandes peuvent lui être adressées directement : Texte seul Fr. 1.— ; avec musique (6 partitions) Fr. 2.50 (frais d'expédition compris).

Des **Editions Helveticae**, publiées par la conférence des chefs de Départements cantonaux de l'Instr. pub., nous avons reçu :

Lamartine : poèmes choisis, fr. 1.85, Payot et Cie.

V. Hugo : choix de poèmes, fr. 2.60, Payot et Cie.

V. Hugo : *Hernani*, tragédie en 5 actes, fr. 2.60, Payot et Cie.

Pascal : Les Provinciales, extraits, fr. 1.50, Payot et Cie.

Baudelaire : poèmes choisis, fr. 1.35, Payot et Cie.

Robert Rüegg : Petite Anthologie de la Poésie française, choix pour les écoles, 100 pages, fr. 2.50, Orell Füssli, Zurich.

Stylistique française par Paul Roches à l'usage des classes supérieures.

Edit. Francke S. A., Berne.

Cet ouvrage est le fruit de l'expérience d'un maître de français dans un gymnase de Suisse allemande. Inspiré par le Traité de stylistique française de Chs Bally, il se borne à l'essentiel en évitant les théories abstraites, les explications longues et compliquées. Il réalise en somme une synthèse entre la méthode proposée par Bally et celle qu'emploie Legrand, le tout enrichi du résultat des expériences réalisées par l'auteur.

Ce livre veut être pratique et laisse la grande place aux exercices. La première partie compte 100 pages et ne comprend que des exercices en langue française ; la seconde est basée sur la comparaison entre le français et l'allemand.

Tel qu'il est ce manuel peut apporter une matière vivante très utile aux leçons de français pour le degré supérieur de nos classes primaires.

A. C.

Il est rare de trouver une revue adaptée à l'adolescent, capable de l'intéresser et de lui apporter distraction et « gai savoir » ;

Pourtant des personnes spécialisées éditent chaque mois un cahier d'une vingtaine de pages qui passionne les jeunes.

Nous voici !

Revue coopérative pour la jeunesse.
Abonnement annuel Fr. 3.—.
Chèques postaux V 31, Bâle.

Important ! En souscrivant immédiatement un abonnement pour 1947, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre et décembre et on peut prendre part **au grand concours** d'automne, destiné aux abonnés de moins de 20 ans (135 fr. de prix).

*Un livre
s'achète et
se vend
à la*

LIBRAIRIE MELISA - LAUSANNE

Messagerie du Livre S. A.

Av. Théâtre 1 Tél. 2 36 09

Littérature française et étrangère. Demandez catalogues

Carlo Jeanrenaud

NUITS BLANCHES

L'ascension d'un être qui souffre

A Bienne, aux ÉDITIONS DU CHANDELIER. Fr. 3.90. Chèques post. IVa 2411

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

2 nouveautés

dans la nouvelle collection illustrée pour la jeunesse

CHAUSSON H.

Le troubadour du Comte Pierre

Un volume in-8 carré, illustré de dessins de J. Gagnebin, relié, avec couverture en couleurs **Fr. 5.-**

Comme dans son premier livre, l'auteur transporte ses jeunes lecteurs au moyen âge, à la suite du comte Pierre de Savoie. L'héroïne est une Vaudoise que son désir de rester attachée au pays fait user du stratagème: elle se déguise en troubadour. Après une tournée en Angleterre et en France, au travers d'un décor pittoresque et d'amusantes péripéties, on revient à Chillon où se célèbre un heureux mariage.

PITHON J.

Le mystère des diamants noirs

Un volume in-8 carré, illustré de dessins de E. Pizzotti, relié avec couverture en couleurs **Fr. 5.50**

M. Python a le don d'enchaîner les événements et de tenir ses lecteurs haletants. Ici c'est dans les replis d'une enquête policière mouvementée qu'il les entraîne. On y voit un as détective se débattre avec une bande dangereuse sur laquelle il met la main à la suite de surprenantes métamorphoses.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél. 6.27.98

Chèques postaux 11 b 379

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 9.— ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

**Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.**



*Ne cherchez pas au diable
vert...*

*Chez Pellet vous trouverez
tout ce qu'il vous faut pour
entretenir et faire durer
vos chaussures.*

J. PELLET S. A., Riponne 2
314

Les instructions de modelage



„Essayez donc“ viennent de paraître en français dans une nouvelle édition améliorée. Elles peuvent être considérées comme l'ABC du modelage. Les élèves avancés y trouveront aussi des suggestions de valeur. Livrables contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

E. Bodmer & Cie

Fabrique de céramique, **Zurich 25**
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55